

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 4 NOVEMBRE 2019, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, Denis Bourgault, François Potvin et Jocelyn Robert.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

330-2019

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

331-2019

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 octobre 2019, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Dépôt de la liste des donateurs et rapport des dépenses
7. Dépôt des déclarations d'intérêt pécuniaire
8. Dépôt des déclarations des dons ou avantages de plus de 200 \$
9. Sollicitations, invitations, adhésions
10. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
11. Avis de motion Règlement 557-2019 Utilisation de l'eau potable
12. Programme d'aide à la voirie locale (Contribution de 34 005 \$) - Pavage du Rocher
13. Demande d'emprunt temporaire de 1 500 000 \$ en attente du financement à long terme des règlements 546-2019, 548-2019(553-2019) et 549-2019
14. Officialisation d'engagement d'un préposé à l'entretien CAO & CS
15. Engagement pour l'utilisation du bois de structure dans les constructions publiques
16. CPTAQ - Demande déposée par la Gazonière de Normandin pour enlèvement de sol arable
17. Correspondance
18. Rapport des élus
19. Questions du public
20. Varia
21. Prochaine assemblée publique le 9 décembre 2019
22. Levée de l'assemblée

332-2019

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

333-2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2019, AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

21 octobre 2019, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 21 octobre 2019, tel que déposé à la présente séance;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

334-2019

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun

335-2019

DÉPÔT DE LA LISTE DES DONATEURS ET
RAPPORT DES DÉPENSES :

En vertu des articles 513.1 à 513.3 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le directeur des finances dépose les formulaires de liste des donateurs et rapports de dépenses suite à l'élection partielle du 6 octobre 2019 pour le siège numéro 4.

336-2019

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT
PÉCUNIAIRE :

La directrice générale et greffière confirme séance tenante que tous les membres du conseil municipal lui ont remis leur déclaration d'intérêts pécuniaires dûment complétée et que le tout sera confirmé à la direction régionale des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Élus	Déclaration remise
Mario Fortin	Oui
Annie Vaillancourt	Oui
Marie-Lou Darveau	Oui
François Potvin	Oui
Denis Bourgault	Oui
Daniel Boisclair	Oui
Jocelyn Robert	Oui

337-2019

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES DONS OU
AVANTAGES DE PLUS DE 200 \$:

La directrice générale et greffière confirme séance tenante que tous les membres du conseil municipal lui ont remis leur déclaration d'intérêts pécuniaires dûment complétée et que le tout sera confirmé à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

338-2019

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Regroupement des Anciens Militaires du Haut-du-Lac
Cérémonie du Souvenir (don - couronne)

50 \$

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Opération Nez Rouge
Campagne 2019 (don)

250 \$

NOTE: La demande de l'organisme suivant a été refusée: Festival à Doré pré-novices.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

339-2019

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES
REVENUS ET DÉPENSES :

La directrice générale et greffière dépose les états financiers comparatifs de la Ville de Normandin, préparés par le directeur des finances monsieur Gilles Potvin.

340-2019

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 557-2019
UTILISATION DE L'EAU POTABLE :

Monsieur le conseiller Daniel Boisclair, donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 557-2019 concernant l'utilisation de l'eau potable afin de mettre à jour certaines dispositions en lien avec la stratégie québécoise d'économie d'eau potable (horizon 2019-2025).

341-2019

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
(CONTRIBUTION DE 34 005 \$) - PAVAGE DU
ROCHER :

ATTENDU le sous-volet: Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux et le numéro de dossier: 27-444-1-92040 (02)-2018-07-26-50;

ATTENDU que la Ville de Normandin a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil de la Ville de Normandin approuve les dépenses d'un montant de 34 005 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

342-2019

DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE DE 1 500
000 \$ EN ATTENTE DU FINANCEMENT À LONG
TERME DES RÈGLEMENTS 546-2019, 548-
2019(553-2019) ET 549-2019 :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a adopté les règlements d'emprunt suivants:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

# Règlements	Nom
546-2019	Décrétant une dépense de 1 047 000 \$ et un emprunt de 1 047 000 \$ pour l'aménagement de l'accès au parc industriel Est
548-2019 (553-2019)	Modifiant le règlement 548-2019 pour les travaux de renouvellement de conduites d'égout sur la rue Picard afin d'apporter des correctifs et diminuer la dépense de l'emprunt à 498 237 \$
549-2019	Décrétant une dépense de 296 000 \$ et un emprunt de 296 000 \$ pour l'implantation de compteurs d'eau

CONSIDÉRANT que ces règlements ont respectivement été approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 13 juin 2019, le 4 septembre 2019 et le 9 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin doit supporter le paiement des dépenses occasionnées par ces projets via ses liquidités, dans l'attente du financement permanent prévu dans les prochains mois;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin peut obtenir un emprunt temporaire d'une institution financière relativement à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que la Ville de Normandin demande un emprunt temporaire auprès de la Caisse populaire Desjardins des Plaines boréales pour un montant maximum de 1 500 000 \$, versé au fur et à mesure du paiement des dépenses relatives aux règlements 546-2019, 548-2019(553-2019) et 549-2019, les intérêts étant payables mensuellement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur lors de la signature du contrat de prêt, et ce, sans majoration, et le capital étant remboursé à l'obtention du financement à long terme;
- b) Que le maire et/ou la directrice générale et greffière et/ou le directeur des finances soient autorisés à signer tous les documents inhérents à la réalisation de cette transaction financière.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

343-2019

OFFICIALIZATION D'ENGAGEMENT D'UN
PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN CAO & CS :

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de préposé à l'entretien de la Chute à l'Ours et du Centre sportif;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil municipal entérine l'engagement de Monsieur Gaétan Cloutier au poste de préposé à l'entretien de la Chute à l'Ours et du Centre sportif, le tout selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

344-2019

ENGAGEMENT POUR L'UTILISATION DU BOIS
DE STRUCTURE DANS LES CONSTRUCTIONS
PUBLIQUES :

CONSIDÉRANT que les gouvernements du Québec et du Canada ont déjà pris des engagements en faveur de la construction en bois;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT l'existence d'une charte du bois québécoise;

CONSIDÉRANT les avancements techniques des dernières années en matière de construction en bois;

CONSIDÉRANT les nombreux avantages de l'utilisation du bois dans la construction dont une bonne résistance au feu, une faible conductivité thermique et un grand confort acoustique;

CONSIDÉRANT les impacts environnementaux favorables de la construction en bois notamment par la séquestration du carbone et l'analyse du cycle de vie des matériaux;

CONSIDÉRANT l'importance de l'économie forestière pour le Québec et ses régions;

CONSIDÉRANT qu'il existe de nombreux outils pour faciliter la construction en bois, dont le Guide à l'intention des municipalités produit par l'organisme Cécobois et les outils de calculs permettant de comparer les émissions de gaz à effet de serre de différents matériaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que la Ville de Normandin s'engage à évaluer l'utilisation du bois de structure pour l'ensemble de ses projets de construction.
- b) Que la Ville de Normandin invite l'ensemble des municipalités du Québec à adopter cette résolution et à prendre un engagement en faveur de la construction en bois.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

345-2019

CPTAQ - DEMANDE DÉPOSÉE PAR LA
GAZONNIÈRE DE NORMANDIN POUR
ENLÈVEMENT DE SOL ARABLE :

CONSIDÉRANT que la Gazonnière de Normandin a déposé une demande pour des travaux d'enlèvement de sol arable (terre organique) sur une partie de leur terrain, pour une superficie couvrant environ 74 000 m² (7,4 hectares);

CONSIDÉRANT que ces travaux permettront d'améliorer le potentiel du sol et assureront la qualité de la production en gazon de cette entreprise;

CONSIDÉRANT que cette demande a déjà fait l'objet de dossiers précédents, que des autorisations ont déjà été émises en ce sens par la CPTAQ, mais que seulement 2.5 hectares ont été exploités à ce jour;

CONSIDÉRANT que l'utilisation projetée est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal recommande à la CPTAQ d'acquiescer favorablement à la demande déposée par la Gazonnière de Normandin pour l'enlèvement de sol arable sur une superficie de 7.4 hectares du lot 3 307 551, cadastre du Québec.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

346-2019

CORRESPONDANCE :

Commission scolaire de la Jonquière; OBJET: Résolution adoptée par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Jonquière concernant la gouvernance du réseau des écoles publiques du Québec.

Ministère des Transports; OBJET: Suivi concernant notre demande de diminution de la limite de vitesse et bonification de la signalisation dans le secteur du passage pour écoliers.

Groupe Espoir; OBJET: Remerciement pour notre contribution financière à leur organisme.

347-2019

RAPPORT DES ÉLUS :

Chacune des élues et chacun des élus informent l'assemblée des activités auxquelles elles et ils ont pris part depuis l'assemblée précédente.

348-2019

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

349-2019

VARIA :

Monsieur le conseiller Denis Bourgault propose que des félicitations soient transmises au comité organisateur de l'événement Halloween sur la St-Cyrille 2019, qui fût un succès.

350-2019

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 9
DÉCEMBRE 2019 :

351-2019

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 31.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière